

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mars 2024

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **19**

Pouvoirs : **1**

Absents : **6**

Nombre de votants : **20**

Numéro

B2024-03-25-011

Point de l'ordre du jour
2

Objet

**Voirie – Demande de
subvention 2024 au
Département de Seine
Maritime**

Date de convocation

15 mars 2024

Affichage de la convocation

15 mars 2024

Rapporteur

Monsieur LESELLIER

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à 17h30, se sont réunis à la salle « Clé des Champs » de Préaux, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Jacques BOUTET** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. LESELLIER Paul, M. AGUADO Anthony ; M. HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. LEMETAIS Dany a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique, M. OCTAU Nicolas, M. SAGOT Pascal

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paul LESELLIER, Vice-Président en charge de la Voirie, qui présente aux membres du Bureau Communautaire l'estimation du programme de travaux de voirie pour l'exercice investissement 2024.

Ce chiffrage représente un montant de travaux estimé à **1 005 864.05 € HT**. Le montant subventionnable, après retrait des communes non éligibles est de **887 683.28 € HT**.

Vu :

- ✓ L'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les obligations des bénéficiaires de subventions publiques ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ L'avis favorable de la commission d'aménagement technique du 5 février 2024.


Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet qui lui est présenté
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2024
- D'arrêter le plan de financement prévisionnel aux communes éligibles suivant :
 - Subvention Etat DETR au taux de 30 % du coût HT des travaux : 266 304.98 € HT
 - Subvention du Département au taux de 30 % du coût HT des travaux moins les communes non éligibles de plus de 2000 habitants : 266 304.98 € HT
 - Total subvention (DETR + Département) : 532 609.96 € HT
 - Solde subventions déduites : 3 55 073.32€ HT
 - Dont Fonds de concours des communes au taux de 25 % 88 768.33 € HT
 - Dont Part revenant au maître d'ouvrage : 266 304.99 € HT
 - dont Emprunt : 0.00 € HT
 - dont Fonds propre : 266 304.99 € HT
- De prévoir l'inscription au BP 2024 des dépenses 2317 et recettes correspondantes au compte 13461 du service Voirie
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et conventions en découlant.

Nombre de votants	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,


Éric HERBET



Le Secrétaire de séance


Jean-Jacques BOUTET